

Image not found or type unknown



congés payés non perçus

Par **carinelle**, le **04/09/2019** à **13:46**

Bonjour,

jusqu'au 1er juillet mon mari était dans l'entreprise X (dans le bâtiment) il a démissionné après 15 jours de préavis au 1er juillet et travaille dans l'entreprise B (toujours dans le bâtiment) depuis le 2 juillet. Il a été en vacances du 9 août au 2 septembre. Problème il n'a toujours pas touché ses congés payés (versés par la caisse de congés) Qui doit payer les congés de mon mari son ex employeur ou son nouvel employeur .

Merci de bien vouloir nous éclairer ...